

ASSR niveau 2

**Vous êtes élèves en 3^{ème} vous devez passer
les épreuves pour obtenir l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 2**

QU'EST-CE QUE L'ASSR ?

L'ASSR 2 ou attestation scolaire de sécurité routière est obligatoire pour : toutes les classes de 3^{ème} et de niveau correspondant ; des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31/12/2024) ; les élèves âgés de plus de 16 ans encore scolarisés et qui n'en sont pas titulaires.

L'ASSR 1 ou l'ASSR 2 permettent de s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR, catégorie AM du permis de conduire) afin de conduire un deux-roues motorisé ou un quadricycle léger à moteur dès 14 ans.

L'ASSR 2 est obligatoire pour obtenir la délivrance du titre du permis de conduite.

A partir de 21 ans, l'ASSR2 n'est plus obligatoire pour la délivrance du permis de conduire (Décret n°2018-795 du 17 septembre 2018).

COMMENT S'ENTRAÎNER POUR L'ASSR ?

Une session obligatoire d'entraînement sera organisée pour chaque classe de 3^{ème} **en salle informatique S013.**

3A mercredi 13 mars à 8 h 30 - **3B** vendredi 15 mars à 14 h - **3C** vendredi 8 mars à 14 h
3D jeudi 14 mars à 16 h - **3E** jeudi 21 mars à 16 h.

En attendant vous pouvez commencer à vous entraîner à l'aide la plateforme en ligne « site grand public » :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr>

De plus, un petit livret du code de la route fourni gratuitement par le CD31 leur a été remis l'année de leur 5^{ème} !

QUAND A LIEU L'ÉPREUVE DE L'ASSR ?

Une plateforme dématérialisée de préparation et de passation des épreuves est déployée depuis le 1^{er} avril 2022. Les élèves passeront donc les épreuves sur poste informatique (salle info 013) à l'aide de codes de connexion à la plateforme qui leur seront remis au début de la séance.

Les séances d'examen sont saisies sur PRONOTE et une convocation sera remise à chaque élève.

Pour le collège Marcel Doret, l'épreuve se déroulera durant la semaine du 02 au 05 avril 2024 selon le planning ci-dessous :

Classe	Jour examen	Horaire	Personnel encadrant
3A	Mardi 02/04	14 h 00	M. OIX
3B	Mardi 02/04	15 h 00	M. DEFAY
3C	Jeudi 04/04	10 h 30	Mme DELOUES
3D	Mardi 02/04	10 h 30	Mme LEMAIRE
3E	Jeudi 04/04	9 h 30	Mme RECULEAU

Attention, la présence des élèves sera obligatoire. Comme le prévoit le règlement d'examen, une unique session de rattrapage sera organisée pour les élèves ayant échoué à l'examen.

Catherine MENINI,
Principale Adjointe

